

Du 1er au 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles.

Votez pour une liste qui vous ressemble !

Votez CFTC DGFIP Loiret

Syndicat National CFTC Finances Publiques - Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.

COMITE TECHNIQUE LOCAL du 04/10/2022

Suppressions d'emplois à la DGFIP :

En ouverture de séance, M. SALAÜN a souhaité faire un point sur les suppressions d'emplois (3000) prévues pour les 5 prochaines années à la DGFIP.

Pour 2023, le nombre des suppressions est fixé à 850 emplois. Pour les 4 années suivantes, elles vont baisser sur 2 ans et remonter sur les deux dernières années.

Cette déclinaison des suppressions d'emplois en forme de « cloche inversée » doit être mise en perspective avec l'augmentation du budget informatique se rapportant au développement de nouvelles applications et au développement de l'intelligence artificielle dans nos métiers.

La DGFIP a décidé de n'augmenter le nombre des suppressions d'emplois que lorsque les gains de l'investissement informatique seront effectifs.

La CFTC DGFIP réitère son refus des suppressions d'emplois.

Les services sont en souffrance d'une part par manque d'effectif et doivent d'autre part faire face à de nouvelles missions avec des nouvelles organisations et de nouvelles applications. Ce constat a déjà été porté par notre section locale et c'est pour ça qu'entre autres nous avons demandé l'arrêt du NRP.

Dernière étape du NRP : création du SGC d'Orléans et d'un poste de CDL au 01/01/2023

➤ Transformation de la TOMM en SGC d'Orléans métropole

Cette transformation s'effectuera à périmètre constant. Il n'y aura ni suppression ni création d'emploi. Seule la dénomination change. M. SALAÜN a insisté sur le fait qu'il appartient au chef de service de prioriser les tâches lorsqu'un poste rencontre des difficultés. Ceci afin de préserver la qualité de vie au travail des agents.

➤ Création d'un poste de CDL (conseiller aux décideurs locaux)

En parallèle, le dernier poste de CDL sur le Loiret sera créé. Pourront y postuler les inspecteurs principaux. Au 31 décembre les 11 postes de CDL du Loiret devraient être pourvus.

La CFTC-DGFIP Locale s'est toujours opposée - en son nom propre ou au sein d'une intersyndicale – au NRP. Ce dernier, a été déroulé selon la feuille de route prévue par la DGFIP, en dépit de l'impact de la crise sanitaire sur les agents. Cependant, la CFTC DGFIP Locale a dialogué et négocié auprès de la Centrale pour que le régime des aides en matière de restructuration à la DGFIP soient identiques à celui des autres agents du Ministère. (Aide première installation voir tract cftc local)

Aujourd'hui, cette revendication est portée en intersyndicale pour une application la plus large possible dans le cadre du NRP.

Pour la CFTC DGFIP LOIRET, la création du SGC D'Orléans métropole n'aura pas de conséquence pour les agents, dans l'immédiat. Pour cette raison, la CFTC- DGFIP s'est abstenue mais reste vigilante sur les conditions de vie au travail des agents.

Du 1er au 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles.

Votez pour une liste qui vous ressemble !

Votez CFTC DGFIP Loiret

Syndicat National CFTC Finances Publiques - Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.

Gien et Pithiviers : fermeture des caisses numéraires au 31/12/2022

La CFTC DGFIP Locale a toujours été attentive au condition de vie au travail des agents caissiers et a porté leurs difficultés et leurs interrogations auprès de la direction nationale lors des groupes de travail et au niveau local, tout en prenant en compte le service public pour les besoins des usagers

M. SALAÛN a rappelé que le nombre « cible » de caisses pour le Loiret était de 3 (Montargis, Orléans Coligny et Orléans La Source).

La cible sera atteinte au 01/01/2023. L'analyse des encaissements de caisse via l'application DEMETER a fait ressortir une disparité dans le fonctionnement des caisses entre les sites du Loiret. Il a été rappelé que le numéraire ne doit pas être accepté en présence d'un document revêtu d'un data-matrix.

La CFTC DGFIP Loiret a demandé que les consignes en matière d'encaissement d'espèces soient rappelées afin d'uniformiser sur le département le processus pour ne pas créer de disparité entre les usagers et ainsi préserver la sécurité des caissiers.

La CFTC DGFIP Loiret ne peut que constater que cette externalisation du service rendu à l'utilisateur contribue à l'éloigner de nos services et le regrette. La CFTC DGFIP Loiret s'est abstenue lors du vote.

SDIF (service des impôts fonciers)

- Transfert de la taxe d'urbanisme de la DDT (direction départementale des territoires) vers la DGFIP

M. DRANO a précisé que ce transfert s'inscrivait dans un mouvement de rapatriement de gestion des taxes à la DGFIP afin de rendre un meilleur service à l'utilisateur. L'exigibilité de cette taxe coïncidera avec l'achèvement des travaux (en convergence avec les obligations déclaratives foncières). Seul le flux sera transféré à la DGFIP, la DDT gérant le stock.

La DRFIP du Loiret fait partie des directions préfiguratrices. Un agent a déjà rejoint le SDIF au 01/09/2022. Sa mission est d'aider à la mise en place de ce transfert pour les départements relevant de sa compétence. Par ailleurs, il se formera aux autres métiers de la sphère « Cadastre ». A partir du 01/09/2024, 3 agents de la DDT auront donc rejoint le SDIF.

- Modification des horaires d'accueil physique du public au **01/09/2022**

La création du SDIF a pour conséquence de transférer l'accueil généraliste vers les SIP. Les questions complexes seront traitées par le SDIF par e.contact, l'accueil téléphonique ou bien l'accueil sur RDV (tous les après-midi de 14H à 16 H).

La CFTC DGFIP Loiret s'est abstenue dans la mesure où ces nouveaux horaires ont déjà été mis en place.

Déménagement du RNF

Le service des recettes non fiscales (RNF) a connu une hausse importante de son activité faisant suite au contrôle du fonds de solidarité (FDS) et à la prise en charge du recouvrement des indus.

La direction a recruté 3 auxiliaires pour une durée d'un an afin d'absorber la surcharge de travail.

Dans ce cadre, les locaux du RNF sont devenus trop exigus et ont nécessité le transfert des agents dans les anciens locaux de la paierie régionale au rez-de-chaussée du site du Martroi.

Du 1er au 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles.

Votez pour une liste qui vous ressemble !

Votez CFTC DGFIP Loiret

Syndicat National CFTC Finances Publiques - Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.

Questions diverses CFTC-DGFIP Loiret :

Remue-méninge :

La CFTC DGFIP Locale a respecté le cadre de consultation imposé par la direction lors de la mise en place de la consultation départementale de remue méninge et cela, malgré une configuration normée par la DGFIP qui a malmené le dialogue social en faisant abstraction des représentants du personnel nationaux.

Cependant, la CFTC- DGFIP locale très attachée au dialogue social s'est étonnée que les organisations syndicales du Loiret n'aient pas été consultées avant la publication – le 1^{er} septembre 2022 - du plan d'action sur Ulysse 45, alors qu'au plan national, le « remue-ménings » ne sera définitif qu'après consultation des OS. La CFTC DGFIP Loiret a demandé à M. SALAÛN que les organisations syndicales participent à la consultation. M. SALAÛN nous informera prochainement de sa décision.

Programme 348 :

Report du début des travaux au F1 à décembre 2022. A l'heure actuelle, aucune information sur le phasage des travaux ne peut vous être donnée.

L'intersyndicale est convoquée le 18 octobre prochain par la préfecture pour faire le point sur les travaux de la cité coligny.

Travaux sur Montargis :

Une opération d'envergure sur les ouvrants devrait être programmée après aval de la Centrale.

***Vos représentants en CTL,
Joseph SURAND–SGC Gien
&
Sylvie SAMAT-P1 Coligny
sont élus pour poser vos questions
lors des prochaines réunions.
Contactez les !***

Du 1er au 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles.

Votez pour une liste qui vous ressemble !

Votez CFTC DGFIP Loiret

Syndicat National CFTC Finances Publiques - Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



Afin de légitimer les actions syndicales, de continuer à défendre vos intérêts, porter vos revendications, il est important de voter et faire voter massivement aux élections professionnelles.

Une participation électorale forte, c'est soutenir le dialogue social menacé, défendre nos métiers d'aujourd'hui et de demain.

Soyons engagés !

Les prochaines élections auront lieu du 1^{er} décembre au 08 décembre 2022

Pour agir et ne pas subir, votez CTFC

Du 1er au 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles.

Votez pour une liste qui vous ressemble !

Votez CFTC DGFIP Loiret

Syndicat National CFTC Finances Publiques - Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.
